

DECLARATION DE CONFORMITE AUX TEXTES REGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX MATERIAUX D'EMBALLAGE AU CONTACT AVEC LES DENREES ALIMENTAIRES

Date	03/02/2002
Révision	17
Date de Révision	30/05/2017
Page	1

La société FRAMAPACK certifie que les doublures (sacs plastiques) fabriqués en matière PE vierge (Polyéthylène) et livrés à la société **HAZOTTE** sont conformes aux exigences des législations françaises et européennes en vigueur concernant les matériaux au contact des denrées alimentaires.

REFERENCE TEXTE	SUJET	MODIFICATIONS
Règlement n° 1935/2004 du 27/10/04 (abrogeant la Directive Européenne 89/109/EC du 21/12/88)	Texte réglementaire de base Directive cadre – Matériaux aptes au contact avec les denrées alimentaires	
Décret français 92-631 du 08/07/92	Décret d'application de la Directive Européenne 89/109/CE relatif aux matériaux et objets destinées à entrer en contact avec les denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme ou des animaux	Abrogé en partie par le décret 2007-766 du 10/05/07 Décret 2008/1469 du 30/12/08
Règlement n°10/2011 du 14/01/2011 (abrogeant la directive n°2002/72/CE ainsi que les directives n°81/432/CEE) Règlement n°321/2011 Règlement n°1282/2011 Règlement n°1183/2012 Règlement n°202/2014 Règlement n°2015/174 Règlement n°2015/174 Règlement n°2017/54 Règlement n°2017/52	Exigences spécifiques applicables à la fabrication et à la commercialisation des matériaux et objets plastiques destinés à entrer en contact des denrées alimentaire.	Les directives 85/572 et 82/711 seront remplacées au plus tard le 01 janvier 2016
Loi 2012-1442 du 24 décembre 2012	Suspension de la fabrication, de l'importation, de l'exportation et de la mise sur le marché de tout conditionnement à vocation alimentaire contenant du bisphénol A.	Applicable au 1er janvier 2013 pour la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux de tout conditionnement, contenant ou ustensile comportant du bisphénol A et destiné à entrer en contact direct avec des denrées alimentaires pour les nourrissons et enfants en bas âge. Applicable au 1er janvier 2015 pour tout autre conditionnement, contenant ou ustensile comportant du bisphénol A et destiné à entrer en contact direct avec des denrées alimentaire.
Arrêté français du 02/01/03 Abrogé par l'arrêté du 19/12/2013	Arrêté d'application de la Directive Européenne 02/72/CE relatif aux matériaux et objets en matière plastique mis ou destines à être mis au contact des denrées, produits et boissons alimentaires.	Arrêté français du 09/08/05 Arrêté français du 19/10/06
Règlement n° 1895/2005 du 18/11/05 (abrogeant la Directive Européenne 2002/16/CE du 20/02/02)	Utilisation de certains dérivés époxydiques dans des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires	
Directive Européenne 82/711/CE du 18/10/1982	Règles de base pour déterminer la migration des éléments constitutifs des matériaux et objets vers des denrées alimentaires	Directive 93/8/CE Directive 97/48/CE
Directive Européenne 85/572/CE du 19/12/1985	Fixant la liste des stimulants à utiliser pour vérifier la migration des constituants des matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires	Directive 2007/19/CE
Brochure 1227 (France) et ses modifications	Recueil des textes réglementaires relatifs aux matériaux au contact des denrées alimentaires	Nouveaux textes réglementaires parus depuis juillet 2002
Directive Européenne 94/62/CE du 20/12/94 et les normes associées EN13427, EN 13428, EN 13429, EN 13430, EB13431, EN13432, EN13695-1, EN 13695-2	Relatif aux emballages et déchets d'emballages	Directive 2004/12/CE Directive 2005/20/CE
Décret français 2007/1467 du 12/10/07	Relatif au livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement et modifiant certaines autres dispositions de ce code	Décret français 98-638 du 20/07/98, transcription française de la directive 94/62 abrogé par le décret 2007-1467
Norme FDA – 21 CFR (USA) § 175.105	Liste des composants agrées pour la fabrication des colles	
Règlement n°2023/2006 du 22/12/06 et ses amendements	Guides des bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer au contact avec les denrées alimentaires	

Fait à Cenon, 13/07/2017